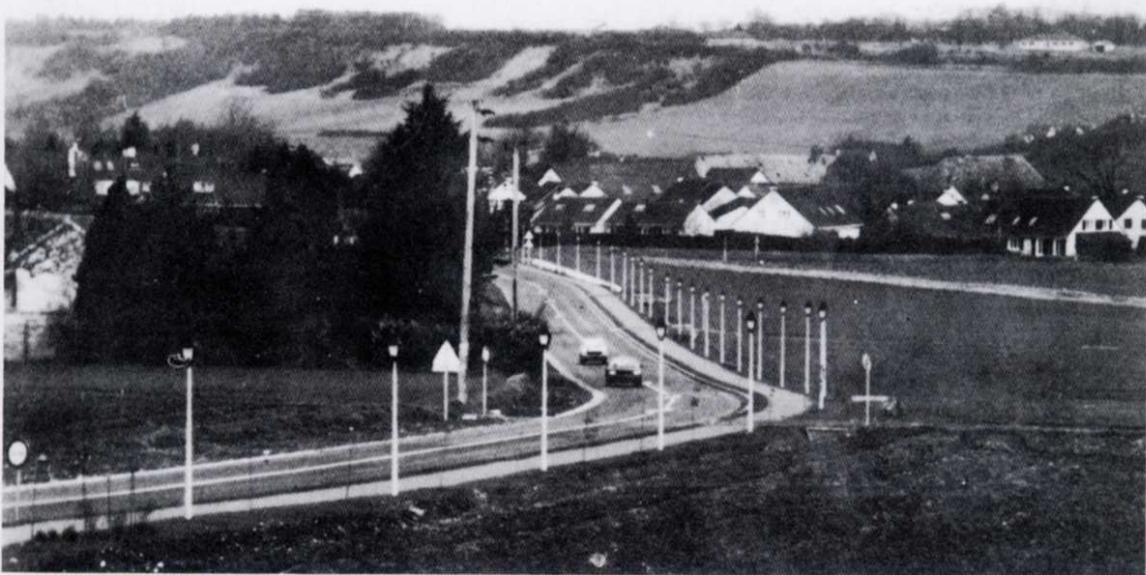


SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

BULLETIN MUNICIPAL



OCTOBRE 1989 - JANVIER 1990

SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

BULLETIN MUNICIPAL

SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| LE MOT DU MAIRE | page 1 |
| C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL..... | page 2 |
| C.R. RÉUNION CCAS | page 8 |
| INFORMATIONS ADMINISTRATIVES..... | page 9 |
| INFORMATIONS PRATIQUES | page 14 |
| ÉTAT CIVIL..... | page 19 |
| HISTOIRE DE St GERMAIN DE LA GRANGE ET DES COMMUNES LIMITOPHES..... | page 20 |
| ASSOCIATIONS | page 23 |
| PETITES ANNONCES | page 29 |

OUVERTURE DE LA MAIRIE : lundi-mardi-jedi-vendredi de 15 h. 30 à 18 h. - mercredi de 15 h. 30 à 18 h. - samedi de 9 h. à 11 h. 30

TÉLÉPHONE : (1) 34.89.01.38

LE MAIRE ET LES ADJOINTS REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS

LE MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur,

Les événements dramatiques qui se sont produits un peu partout dans le monde fin 1989 vont entraîner des bouleversements profonds, humains, politiques et économiques. L'aspect très positif est la libération de la population tragiquement séparée et asservie depuis 50 ans. L'aspect inquiétant est la résurgence de conflits nationaux et le réveil des fanatismes constituant de nouvelles menaces pour la paix. Il faut donc que la France se montre forte, unie et lucide dans les rapports qu'elle devra nouer avec les états et fraternelle dans son aide humanitaire. A cet égard, je remercie chaleureusement tous les habitants de Saint-Germain-de-la-Grange qui ont le 25 décembre répondu à notre appel pour l'envoi de secours à la Roumanie par la Croix Rouge.

En ce début 1990, l'un des mots clé pour l'avenir est la Coopération. Nous la mettons en pratique depuis des années en participant à huit Syndicats Intercommunaux chargés d'étudier, financer et gérer les gros investissements : réseau d'eau potable, construction des Collèges et Lycées, destruction des ordures ménagères, électrification etc... Grace à ce bulletin, les Conseillers Municipaux vous informeront régulièrement de notre action pour renforcer cette coopération.

L'année 1990 se caractérise aussi par des efforts importants de la Région Ile de France et du Département des Yvelines pour mieux aider financièrement les petites Communes. Saisissant cette opportunité, nous avons déposé une demande de Contrat Rural d'un montant de 2 millions de francs pour agrandir ou aménager l'école maternelle, la Mairie et la salle Jules Gohard. De même, une demande de subvention au titre du Fonds Scolaire devrait permettre de rénover l'école élémentaire et refaire la cour de l'école cette année.

Pour renforcer la Vie Associative communale, votre Conseil va mettre en place une Commission municipale permanente réunissant Conseillers et Représentants des Associations pour bâtir le programme d'animation communale annuel et coordonner les actions. C'est notamment à travers la vie associative que s'affirme notre identité. Je vous invite à rejoindre ces Associations (culturelles, sportives, sociales) pour vous y exprimer et en renouveler le tissu dans la continuité d'une action bénéfique et épanouissante.

Jean MAURICE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 6 NOVEMBRE 1989

L'An mil neuf cent quatre vingt neuf, le six novembre à 20 h 30, le Conseil municipal de la commune de Saint-Germain-de-la-Grange s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale de Monsieur Jean MAURICE, Maire.

Etaient présents : MM. BESEME, BERGOUHNON, DESMACHELIER, DOLLE, GIRAUD, ERNESTY, GOILLOT, MAURICE, SAINT YVES, SOFISTI

Mmes GUIDEE, HUSSON, THEVENON-LENORMAND

Absents excusés : Mme DELEPOULLE a donné pouvoir à M. BESEME
M. DROUY a donné pouvoir à M. BERGOUHNON

M. GIRAUD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1°/LECTURE ET APPROBATION, A L'UNANIMITE, DU DERNIER PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 1989 APRES QUELQUES CORRECTIONS MINEURES.

2°/ ORDRE DU JOUR

Délibération 1: Unanimité (15 voix)

Travaux d'élargissement partiel du C 1 de Beynes à Neauphle-le-Château 3ème section 210 m Approbation du Marché MAGNARD s'élevant à 213 865,45 F. T.T.C.

Délibération 2: Unanimité (15 voix)

Maîtrise d'oeuvre Direction Départementale de l'Equipement. Travaux du C 1 de Beynes à Neauphle-le-Château. Demande de concours des services de la Direction Départementale de l'Equipement.

Délibération 3: Unanimité (15 voix)

Subvention Travaux d'Hydraulique programmation 1990 Pour construction d'un bassin de retenue et ouvrages annexes travaux évalués à 700 000 F. H.T. subventionnés par le Département au taux de 65 %

Délibération 4: Unanimité (15 voix)

Subvention pour Travaux d'Assainissement Station d'Epuration Programme Départemental 1990.

Travaux évalués à 600 000 F. H.T. subventionnés par l'Etat, le Département et l'Agence de Bassin Seine Normandie au taux de 75%.

Délibération 5: Unanimité (15 voix)

Recouvrement des frais de téléphone du poste 34.89.57.70 utilisé en partie par M. le Directeur de l'Ecole Primaire.

Délibération 6: Approbation par 13 voix et deux abstentions

Arbre de Noël du personnel communal
Une somme de 12 000 F. est votée pour garnir l'arbre de Noël du personnel et de ses enfants.



Délibération 7: Unanimité (15 voix)

Indemnités Forfaitaires complémentaires pour élections

Délibération 8: Approbation par 12 voix et 3 abstentions

Location logement de fonction du personnel enseignant

Délibération 9: Unanimité (15 voix)

Nomination de deux délégués suppléants au SIDOMPE

- M. Louis BERGOUHNON
- M. Robert DROUY

Délibération 10: Approbation par 14 voix et 1 abstention

Création, d'une classe communale d'anglais élémentaire
"ENGLISH DISCOVERY"

Délibération 11: Unanimité (15 voix)

Approbation du Plan de randonnée pédestre et équestre

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1989

a) section de fonctionnement :

M. le Maire donne lecture des propositions de dépenses et de recettes qui s'équilibrent à la somme de 407 401 F. Le Conseil Municipal a adopté chapitre par chapitre ces propositions.

b) section d'investissement :

Le montant des propositions du Maire s'élèvent à 1 754 412 F.
Les différents programmes sont adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la parole est donnée au public.



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
13 DECEMBRE 1989

L'an mil neuf cent quatre vingt neuf, le treize décembre à 20 H 30, le Conseil municipal de la commune de SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale de Monsieur Jean MAURICE, Maire.

Etaient présents : MM MAURICE, BESEME, DESMARCHELIER, DOLLE,
SAINT-YVES, BERGOUNHON, DROUY
MMes HUSSON, GUIDEE

Absente excusée : Mme DELEPOULLE

Ont donné pouvoirs : M ERNESTY à M DROUY
GIRAUD à M SAINT-YVES
GOILLOT à M DOLLE
SOFISTI à M BERGOUNHON
Mme THEVENON à M DESMARCHELIER

Mme GUIDEE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

- 1° - LECTURE ET APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 NOVEMBRE 1989 APRES QUELQUES CORRECTIONS MINEURES.
- 2° - ORDRE DU JOUR

Délibération 1 : Unanimité (14 voix)
Travaux Assainissement Programme 1990 Réseaux EU/EP
Demande de subvention. Travaux évalués à 300'000 F H.T.
Subventionnés à 40%

Délibération 2 : Unanimité (14 voix)
Acte de candidature à l'octroi d'un contrat rural.
Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement d'ensemble communal un contrat rural permettrait de financer l'essentiel du programme prioritaire portant sur l'extension de l'école maternelle, l'agrandissement et l'aménagement de la mairie, la rénovation et l'équipement de la salle Jules GOHARD soit 2 000 000 F H.T. sur le montant total du programme estimé 2 800 000 F H.T. Ces travaux sont subventionnés à 80%.

Délibération 3 : Unanimité (14 voix)
Approbation du marché de régularisation avec les Entreprises MAGNARD. Travaux d'aménagement de la rue des 100 Arpents entre les rues Traversière et les Maisons brûlées pour un montant de 179 356,99 F TTC.

Délibération 4 : Unanimité (14 voix)
Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires accordées à la secrétaire de mairie.

Délibération 5 : Suppression des régies de recettes, transport, garderie, études dirigées et remplacement par une régie de recettes unique (transport, garderie, études dirigées et classe communale d'anglais).

Délibération 6 : Unanimité (14 voix)
Régies de recettes communales. Cautionnement indemnité de responsabilité.

Délibération 7 : Unanimité (14 voix)

Participation aux frais de chauffage des occupants logements de fonction.

Délibération 8 : Unanimité (14 voix)

Participation de la commune de NEAUPHLE LE CHATEAU aux travaux effectués Rue des 100 Arpents.

Monsieur le Maire expose qu'un accord a été passé entre la Mairie de NEAUPHLE LE CHATEAU et la Mairie de SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE pour partager le coût des travaux d'assainissement destinés à recueillir les eaux pluviales et les eaux usées, Rue des 100 Arpents, dans le réseau séparatif de la Commune de SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE. La Rue des 100 Arpents étant mitoyenne aux deux communes, il a été décidé que la commune de NEAUPHLE LE CHATEAU prendrait à sa charge la moitié du coût des travaux, déduction faite de la subvention.

Délibération 9 : Unanimité (14 voix)

Tarif de la soirée Alsacienne du 25 Novembre 1989 au profit du C.C.A.S.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la parole est donnée au public.



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 1990

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, le 7 Février à 20 h 38, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale de Monsieur Jean MAURICE, Maire.

Etaient présents : M.M. MAURICE, BESEME, DESMARCHELIER, DOLLE, BERGOUNHON; DROUY, ERNESTY, GOILLOT, SOFISTI, SAINT YVES
MMes DELEPOULLE, GUIDEE, HUSSON, THEVENON

Absent excusé: M: GIRAUD

M. DESMARCHELIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1° - LECTURE ET APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 1989 APRES QUELQUES CORRECTIONS MINEURES.

2° - ORDRE DU JOUR

Délibération 1 Unanimité (14 voix)

Programme triennal 90-91-92 Assainissement sommaire
Demande de subvention. Travaux évalués à 132 000 F H.T.
Subventionnés à 50 %

Délibération 2 Unanimité (14 voix)

Programme triennal 90-91-92 Aide à la voirie communale
Demande de subvention . Travaux évalués à 535 000 F H.T.
Subventionnés à 40 %

Délibération 3 Unanimité (14 voix)

Programme triennal 90-91-92 Travaux supplémentaires en vue de renforcer la sécurité sur la section 1 du C.I.
Demande de subvention. Travaux évalués à 300 000 F H.T.
Subventionnés à 70 %

Délibération 4 Unanimité (14 voix)

Travaux à l'Ecole élémentaire (Fonds scolaire-Départemental 1990)
Remplacement des chassis façades Ouest du bâtiment CM 1 CM 2
Reconstruction du revêtement de la cour de l'école
Demande de subvention. Travaux évalués à 200 000 F H.T.
Subventionnés à 40 %

Délibération 5 Unanimité (14 voix)

Transfert de compte en section de fonctionnement. (22 816,23 F)

Délibération 6 Unanimité (14 voix)

Actualisation du tarif 1990 des repas du Restaurant scolaire.
La participation des parents aux frais de repas des élèves des Ecoles communales de Saint Germain de la Grange est portée à 17,25 F à compter du 1er Février 1990.

Délibération 7 Unanimité (14 voix)

S.I.V.O.M. MONTFORT-L'AMAURY. Remboursement 1990 des annuités d'emprunts.

Décision de choisir pour 1990 le prélèvement fiscal direct .

Délibération 8 Unanimité (14 Voix)

Changement du siège social du S.I.V.O.M. , du chateau de Thoiry à la place NICKENICH 78490 MONTFORT-L'AMAURY .

Délibération 9 Unanimité (14 voix)

Modifications aux découpages des rues des Cent Arpents et de l'avenue de Chatron .

- M. GOILLOT précise qu'il faut prévoir les noms des rues des futurs lotissements avant le recensement qui commence le 5 Mars.

- M. BESEME demande qu'on émette le souhait que la ville de PLAISIR aligne la chaussée sur sa plus grande largeur, en haut de la rue Lamartine, près de la nouvelle résidence France-Lots.

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 22 h 28 et la parole est donnée au Public.





CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Réunion du lundi 13 novembre 1989

Les membres de la commission du C.C.A.S. se sont réunis à la Mairie à 20h30.

Etaient présents : Mmes GUIDEE, HUSSON, NICOLAS

Mrs BESEME, DESMARCHELIER, GIRAUD

Absents excusés : Mme THEVENON-LENORMAND, M. MAURICE

M. DESMARCHELIER est nommé secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, la commission peut délibérer.

COLIS de NOEL aux PLUS de 60 ans

99 personnes ont actuellement plus de 60 ans. Elles se répartissent en 30 couples et 39 personnes seules. Après examen des catalogues fournisseurs, la commission décide de passer commande à la Société Table Ronde de 69 colis confectionnés à 169,50 F. Ces colis seront répartis 1 par couple, 1 par personne seule. Le cadeau destiné aux couples sera complété par un "colis à la carte" d'environ 100 F.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1989

La Commission décide d'accorder une subvention de 750 F. à l'Association "PERSPECTIVES 2000", pour l'aider dans sa lutte contre la toxicomanie.

Mme HUSSON donne lecture du budget primitif 1989 et des propositions du budget supplémentaire 1989.

Les recettes et les dépenses du budget à la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 37 253 F.

Les recettes et les dépenses du budget à la section d'investissement s'équilibrent à la somme de 52 244 F.

Ce budget est approuvé et voté à l'unanimité des membres présents.

Le recensement, c'est tout simple. Comment fait-on ?



Depuis le 5 mars, un agent recenseur envoyé par la Mairie rend visite à chaque foyer. Il est muni d'une carte officielle, signée du Maire.

QUE DOIT-ON REMPLIR ?

L'agent recenseur vous a donné des imprimés à remplir :

- une feuille de logement,
- un bulletin individuel pour chaque personne vivant chez vous.

COMMENT REMPLIR LES IMPRIMÉS ?

Dans la plupart des cas, il suffit de mettre une croix dans la case qui correspond à votre situation. Si vous désirez vous faire aider, l'agent recenseur remplira avec vous les imprimés. Vous pouvez lui faire confiance : il est tenu au secret professionnel.

Commencez par la feuille de logement (imprimé vert).

Après avoir rempli la page 1, inscrivez en pages 2-3 chaque membre de votre ménage dans la liste correspondant à sa situation. Attention : vous devez inscrire toute personne née avant le 5 mars 1990. Complétez ensuite la page 4.

Puis remplissez les bulletins individuels (imprimés marron clair). Un par personne.

Après avoir répondu aux questions 1 à 8, suivez la flèche qui correspond à la situation de la personne. Attention : lisez attentivement ce qui est inscrit à l'intérieur des deux flèches.

Merci de répondre avec précision et lisiblement à toutes les questions. Vous contribuerez ainsi à la qualité des résultats. C'est important pour nous tous.

LES RESULTATS DU RECENSEMENT

Les imprimés ainsi remplis sont remis à l'agent recenseur et transmis directement à l'INSEE par la Mairie. L'information est saisie (à l'exception des noms et adresses) afin d'établir des statistiques dont vous avez vu quelques exemples en pages 2 et 3. Pour faciliter l'utilisation des résultats du recensement, l'INSEE met ces statistiques à la disposition du public, des entreprises et de divers organismes (universités, centres de recherche, agences d'urbanisme, etc.) sous des formes variées : tableaux standard sur papier, microfiche ou bande magnétique ; analyses ; études ou projections ; indicateurs agrégés ; fichiers de données anonymes permettant de faire des tableaux statistiques sur mesure.

Les premiers résultats du recensement seront connus dès le mois de juillet.

LE RECENSEMENT, LA LOI ET VOUS

Le recensement est obligatoire. Tout refus de réponse ou toute réponse volontairement inexacte peut entraîner une peine d'amende.

Destinés à l'INSEE, les questionnaires seront utilisés uniquement à des fins statistiques. En aucune manière, ils ne pourront servir à un contrôle administratif. Il est interdit d'en prendre copie sous peine de sanctions prévues par la loi.

Toute personne peut obtenir communication des informations la concernant. Ce droit d'accès et de rectification peut s'exercer auprès des directions régionales de l'INSEE.



32° RECENSEMENT DE LA POPULATION REALISE PAR VOTRE MAIRIE ET L'INSEE

dans la perspective de la nouvelle étape de construction de l'Europe que va réaliser dès 1993 l'Acte Unique Européen, plusieurs pays voisins réalisent, eux aussi, des recensements, selon des méthodes et avec des concepts harmonisés de manière à fournir des résultats comparables.

Le recensement de la population est une grosse opération : 110 000 agents recenseurs en campagne, 90 millions de questionnaires recueillis, relatifs à tous les individus et à tous les logements. Pendant les mois et même les années qui suivront, s'ajoutent au recensement sur le terrain d'importantes opérations d'exploitation du volumineux matériau réuni, de manière à satisfaire au plus vite les besoins d'information des services publics nationaux et locaux, des entreprises, des associations et des particuliers.

L'importance d'un recensement explique que l'on ne puisse le renouveler fréquemment. Le premier en France a été réalisé en 1801. Actuellement, l'intervalle entre deux recensements est de sept ou huit ans. Le dernier date de 1982.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

PENSION MINIMUM ET MINIMUM VIEILLESSE

Vous avez peut-être cotisé à notre régime: sous certaines conditions vous pouvez obtenir, dès 60 ans, une pension minimum ou (et) le minimum vieillesse.

LA PENSION MINIMUM OU MINIMUM CONTRIBUTIF

Nous vous rappelons la formule de calcul de la retraite du régime général:

$$\text{ Salaire de base } \times \text{ taux } \times \frac{\text{ durée d'assurance }}{150}$$

Pour bénéficier du minimum contributif, votre pension doit être calculée au taux maximum de 50%. Ce taux vous sera attribué à partir de 60 ans:

- si vous réunissez 150 trimestres d'assurance tous régimes de retraite de base confondus ou
- sous certaines conditions, entre 60 et 65 ans, si vous êtes reconnu inapte au travail ou ancien combattant, ancien prisonnier de guerre, déporté, interné ou ouvrière mère de 3 enfants.

Si votre retraite n'est pas calculée au taux de 50% vous ne pouvez pas obtenir le minimum contributif.

Son montant est de 2713,47 F par mois depuis le 1.7.1989 si vous réunissez 150 trimestres d'assurance à notre régime, sinon il est réduit en fonction du nombre de trimestres. A ce montant, entier ou réduit, s'ajoutent éventuellement les compléments de la pension: majoration pour enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration pour tierce personne.

L'attribution du minimum contributif est automatique, vous n'avez aucune démarche à faire.

LE MINIMUM VIEILLESSE

Le minimum vieillesse s'élève à 2832,50 F par mois depuis le 1.7.1989. Il se compose de:

- la pension résultant de vos cotisations augmentée du complément de pension, soit 1207,50 F,
- l'allocation supplémentaire de fonds national de solidarité, soit 1625 F.

Pour l'obtenir, vous devez:

- avoir au moins 65 ans ou, sous certaines conditions, entre 60 et 65 ans si vous êtes reconnu inapte au travail, ancien combattant, prisonnier de guerre, déporté, interné ou ouvrière mère de 3 enfants,
- ne pas disposer de ressources mensuelles supérieures à 2907,50 F pour une personne seule ou 5082,50 F pour un ménage,
- résider en France ou dans un département ou territoire d'outre-mer,
- être de nationalité française ou ressortissant d'un pays ayant passé une convention avec la France.

En fonction du montant de vos ressources, le minimum vieillesse vous sera payé entier ou réduit.

Important: Le minimum vieillesse n'est pas attribué automatiquement. Vous devez le demander en complétant l'imprimé "Demande d'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité". Vous pouvez vous procurer cet imprimé dans l'un de nos points d'accueil ou en nous écrivant.

L'ANCIEN MINIMUM

Les pensions dont le point de départ se situe avant le 1.4.1983 ne peuvent être inférieures à 1207,50F par mois (au 1.7.1989), si l'assuré réunit au moins 60 trimestres à notre régime. Sinon, ce montant est réduit en fonction du nombre de trimestres.

Les règles concernant le minimum vieillesse s'appliquent aux retraités bénéficiant de l'ancien minimum.



LE PASSAGE DU CHOMAGE A LA RETRAITE

Vous percevez ou vous allez percevoir des allocations ASSEDIC (allocations d'assurance chômage ou de garantie de ressources, allocations du Fonds National de l'Emploi). Sachez que ces allocations vous sont supprimées:

- à partir de 60 ans, dès que vous réunissez 150 trimestres d'assurance et de périodes reconnues équivalentes tous régimes de retraite de base confondus,
- au plus tard à 65 ans même si vous ne réunissez pas 150 trimestres.

Dans ces deux cas, le taux de calcul de votre retraite est de 50%.

QUELLES PERIODES RETENONS-NOUS?

• Les périodes d'assurance

Il s'agit:

- de vos périodes d'activité salariée ayant donné lieu à versement de cotisations à notre régime,
- des périodes pour lesquelles vous avez effectué un rachat de cotisations à notre régime ou versé des cotisations assurance volontaire vieillesse.

Sous certaines conditions nous retenons également:

- les périodes assimilées à des trimestres d'assurance (maladie, maternité, invalidité, accident du travail, chômage, service militaire, guerre),
- le congé parental et, pour les femmes, la majoration de durée d'assurance pour enfant,
- les périodes effectuées auprès d'autres régimes de retraite de base: régimes spéciaux, non-salariés, agricoles salariés et non-salariés, régimes étrangers.

• Les périodes reconnues équivalentes

Ce sont:

- les périodes d'activité professionnelle antérieures au 1.4.1983 qui peuvent ou auraient pu donner lieu à rachat de cotisations au régime général ou dans un autre régime de retraite de base.

CNAVTS 110, RUE DE FLANDRE, 75951 PARIS CEDEX 19. TÉL. (1) 40 37 37 37

10 88 RA1 10072

Sous certaines conditions, nous comptons comme périodes équivalentes toutes vos années d'activité professionnelle à l'étranger, même si vous n'avez ni cotisé à titre obligatoire ou volontaire, ni effectué un rachat de cotisations.

- les périodes d'activité, antérieures au 1.4.1983, de membre de la famille du chef d'entreprise, âgé d'au moins 18 ans,
- les périodes d'activité agricole non-salariée exercées entre 18 et 21 ans, avant le 1.1.1976.

VOTRE RECONSTITUTION DE CARRIERE

Des accords ont été passés entre l'UNEDIC (union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce), la Délégation à l'emploi et la CNAVTS pour faciliter votre passage à la retraite. C'est nous qui déterminons à quelle date vous réunissez 150 trimestres d'assurance et de périodes reconnues équivalentes, donc à quelle date votre retraite prend le relais de vos allocations ASSEDIC.

- Vous bénéficiez d'allocations du Fonds National de l'Emploi: votre employeur vous remet une demande de reconstitution de carrière que vous devez nous retourner après l'avoir complétée.
- Vous bénéficiez d'allocations de chômage ou de garantie de ressources: dans l'année de vos 59 ans, nous procédons à la reconstitution de votre carrière professionnelle.

Si vous n'avez pas reçu votre relevé de compte 6 mois avant votre 60ème anniversaire, demandez-le nous ainsi que la reconstitution complète de votre carrière.

VOTRE DEMANDE DE RETRAITE

Aucune retraite n'est accordée automatiquement. Vous devez en faire la demande en complétant l'imprimé "Demande de retraite personnelle". Selon votre situation, c'est l'ASSEDIC ou votre caisse de retraite qui vous envoie cet imprimé.

N'hésitez pas à vous renseigner avant votre 60ème anniversaire en nous écrivant ou en venant voir l'un de nos agents d'accueil. Téléphonez-nous pour connaître l'adresse du point d'accueil le plus proche de chez vous.



A . P . E . I .

L'assemblée Générale de l'Association des

Parents d'Enfants Inadaptés du Canton de Montfort

l'Amaury a eu lieu le Dimanche 10 Décembre.

Ce fut l'occasion de remercier et de dire adieu à sa fondatrice", Yvette Lemoigne, qui s'est dévouée pendant 8 ans comme Présidente et vice-présidente en travaillant au sein de cette association et qui la quitte pour partir en Bretagne

La trésorière a présente les comptes qui ont été approuvés. Cela a permis de constater que grâce aux dons, aux subventions des communes et au produit de la vente des cartes de voeux de Noël, l' A.P.E.I. pourrait continuer son action.

L' A.P.E.I. projette d'aider une association qui organise tous les 15 jours des loisirs et un camp de Pâques pour de jeunes handicapés; elle a l'intention de faire un don à l'hôpital Charcot pour donner la possibilité de partir en vacances à des handicapés qui ne le pourraient pas sans une aide financière et d'aider certaines familles de l'association: enfin elle essaie de garder un petit capital pour soutenir un établissement pour handicapés profonds dont la construction doit commencer au printemps aux Mesnuls.

L'A.P.E.I. DU Canton de Montfort l'Amaury fait partie des Associations Départementales, Régionales et Nationales de Parents d'Enfants Inadaptés ainsi que de l'Association Tutélaire. Elle leur verse des cotisations qui en retour lui donnent accès à une documentation et à des informations fort utiles à ses membres. Elle a donc un rôle de lien entre les familles et l'U.N.A.P.E.I. (Union Nationale des Association de Parents d'Enfants Inadaptés.)



Saint-Germain-de-la-Grange

Après la réunion-débat :

La drogue, que peut-on faire ?

C'est pour commencer à répondre à cette question que l'association « Saint-Germain-de-la-Grange - Perspectives 2000 » avait organisé une importante réunion-débat sur le thème de la drogue à laquelle ont participé environ 80 personnes. La soirée était animée par M. le commissaire Leguennec, chef du service départemental des mineurs, par M^{me} Dumont, inspecteur de police spécialisé dans la lutte contre la toxicomanie, et par M^{me} Husson, conseiller municipal et médecin ayant déjà aidé des jeunes confrontés à la drogue.

L'exposé du commissaire Leguennec a essentiellement porté sur les procédures employées par les services spécialisés de la police à l'encontre des jeunes drogués dès le premier délit. Il a insisté sur la simple garde à vue qui doit permettre d'informer et de prévenir les interpellés sur les dangers encourus, dès les premières fois, avec l'usage des produits toxiques employés. Malheureusement, près de 80 % d'entre eux récidivent et poursuivent leur déchéance.

M^{me} Dumont a ensuite décrit les différentes formes de présentation des stupéfiants et leurs usages. Les processus de dégradation de l'organisme humain ont aussi été développés : troubles respiratoires, cardiaques et visuels, tremblements, sensations de manque... Les cures de désintoxication n'aboutissent que rarement à des guérisons complètes. Des séquelles tant physiques que psychologiques sont encore souvent présentes.

M^{me} le docteur Husson a abordé les problèmes psychologiques que rencontrent les jeunes au contact

de la drogue et des toxicomanes. Elle a indiqué que, en plus de leurs parents, ils peuvent être aidés et conseillés par des amis, par des associations, par les autorités locales et, surtout, par les médecins, car ils sont liés par le secret professionnel. Il vaut mieux ne pas rester seul.

Au cours du débat, de nombreuses questions ont été posées. En voici deux exemples : « De quelles manières s'aperçoit-on que ses enfants commencent à se droguer ? », « Comment résister aux pressions morales exercées directement sur les non drogués par les réseaux ? ».

Les discussions se sont orientées vers d'autres fléaux : l'alcoolisme et la tabagisme ne sont ni réprimandés ni répréhensibles de la même manière que les produits illicites ; la petite délinquance subit un essor important à cause des toxicomanes (près de 45 % des délits sont, en effet, commis par eux) ; ils comptent aussi parmi les responsables de l'extension du SIDA (plus de 50 % d'entre eux sont séropositifs).

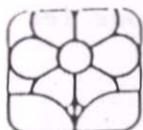
En conclusion, les animateurs ont mis l'accent sur le rôle essentiel que joue la qualité des relations parents-enfants dans l'équilibre social. L'avenir individuel de nos enfants en dépend aussi. Devant l'intérêt manifesté pour ce sujet, l'association « Saint-Germain-de-la-Grange - Perspectives 2000 » poursuivra son action informative et culturelle dans le domaine des relations parents-enfants.

Correspondante : M^{me} Constant, tél. 34.89.23.30).

Informations pratiques



**Mutualité
Sociale Agricole**



ILE DE FRANCE

Bureau départemental
Yvelines

**MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE
ILE-DE-FRANCE
SERVICE SOCIAL
13, avenue de la Reine-Anne
78490 MONTFORT-L'AMAURY
Tél. : 34 86 05 57**

*Gisèle PELEGRI
Assistante Sociale
à la Mutualité Sociale
Agricole se tient à la
disposition des Administrés
du Monde Agricole qui peuvent
la joindre, suivant leurs
besoins aux permanences suivantes*

TRAPPES

*Mairie - Tél : 30.69.17.23
1^{er} et 3^{ème} Jeudi de 9H à 12H*

PLAISIR

*Ferme des Ebisoires : 2 Allée Paul Langevin
Tél : 34.81.15.66.
1^{er} et 3^{ème} Mardi de 9H à 12H*

**Allo EUREKA
60, Rue Novalès**

GAMBAIS

34.87.14.50.

AIDES MENAGERES



ASSOCIATION POUR FAVORISER LA

AFACE
YVELINES

CRÉATION D'ENTREPRISES DANS LES YVELINES

21, Avenue de Paris

78011 Versailles - Tel. 39 53 96 74
78021 Versailles

Une entreprise qui démarre ne peut bien souvent offrir aux banques de garanties pour obtenir des prêts et le créateur se plaint fréquemment de ne pas trouver de fonds propres nécessaires à la réalisation de son projet.

C'est pour répondre à ce problème et parce qu'il est du devoir de tous les acteurs économiques du département d'aider les créateurs que :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie Interdépartementale YVELINES/VAL D'OISE,
- le conseil Général des YVELINES,
- trois banques,
- des industriels des YVELINES (cf. liste ci-jointe)

ont créé l'AFACE.

QUEL EST LE ROLE DE L'AFACE ?

L'AFACE accorde à un créateur qui a la volonté et la capacité de devenir un chef d'entreprise et qui présente bien sûr un projet sérieux et bien étudié, un prêt sur l'honneur (c'est à dire sans garantie personnelle) plafonné à 150 000 F, remboursable sur 5 ans à un taux attractif de 8.5 %.

Ce "coup de pouce" est destiné à assurer les premiers pas de sa jeune entreprise et de lui permettre un effet de bras de levier souvent déterminant pour accroître sa capacité d'endettement.

COMMENT FONCTIONNE L'AFACE ?

Outre les subventions du Conseil Général, de la C. C. I. I., les fonds recueillis par l'AFACE sont le fruit d'une solidarité inter-entreprises. Les grandes entreprises des Yvelines en acceptant d'adhérer à l'AFACE apportent leur concours financier et leur expérience pour guider les premiers pas du créateur et assurer ainsi toutes les chances de pérennité de son entreprise.



MicroVision France

SYSTEMES INFORMATIQUES

2 rue Guillaume De Bols Nivard
78640 NEAUMILE LE CHATEAU

Tél: (1) 34.09.44.29 Tlx 306254



THOMSON
MONITEURS

DOCUMENTS A CONSERVER



TOUTE LA VIE

- Le livret de famille.
- Le livret militaire et les pièces qui le complètent.
- Les diplômes.
- Le contrat de mariage.
- Les titres et règlements de copropriété.
- Les factures des travaux, réparations ou achats d'une certaine importance.
- Les testaments.
- Les livrets de Caisse d'Épargne.
- Les engagements de location et les baux.
- Les polices d'assurance et les preuves de leur résiliation.
- Tout ce qui concerne les pensions civiles et militaires.
- Tout ce qui concerne la retraite.
- Tout ce qui concerne la santé : carte de groupe sanguin (sur soi), carnet de santé, certificats de vaccinations, carte de Sécurité sociale, dossiers médicaux : radiographies, analyses, certaines ordonnances...

TRENTE ANS

- Les quittances et pièces justificatives de paiement de toutes indemnités en réparation d'un dommage.
- Reconnaissance de dette civile.

DIX ANS

- Les devis et marchés des architectes et des entrepreneurs.
- Factures EDF GDF et preuves de paiement.
- Reconnaissance de dette commerciale.

SIX ANS

- Les déclarations de revenus.
- Les copies des renseignements fournis à l'administration des Finances.
- Les avertissements du percepteur.
- Les preuves du paiement de vos impôts.

CINQ ANS

- Les pièces justificatives de paiement :
— des intérêts de toutes sommes dues en vertu d'un prêt ou autrement, des ar-rérages de rentes, des pensions alimentaires, des cotisations de Sécurité sociale et d'Allocations familiales, des allocations de chômage.
- Les doubles des bulletins de paie de vos employés émargés par eux.

DEUX ANS

- Les quittances de primes d'assurance.
- Factures de téléphone et preuve de leur paiement et les récépissés de transport.

SIX MOIS

- Les notes d'hôtels, de restaurant et de pension et la justification de leur règlement.

DOCUMENTS DONT LA DURÉE DE CONSERVATION EST VARIABLE

- Les bulletins de salaire (jusqu'à la liquidation de votre retraite).
- Les contrats de travail et louage de service (pendant toute la durée du contrat et deux ans après sa résiliation).
- Les bons de garantie (pendant la durée de celle-ci).
- Les devis (jusqu'à l'établissement de la facture).
- Les dossiers scolaires de vos enfants (jusqu'à la fin de leurs études et même après).
- Les souches de carnets de chèques bancaires et postaux, les talons des mandats et les virements, les reçus et les quittances (ainsi que les factures auxquelles ils se rapportent) le plus longtemps possible.
- Les quittances de loyer, l'état des lieux de votre logement, pendant toute la durée de la location et jusqu'au remboursement du dépôt de garantie.
- Les contrats de prêts : 10 ans après l'expiration du contrat.
- Les factures : aussi longtemps que vous gardez l'objet acheté.

AGENCE IMMOBILIÈRE
Elisabeth Verin

TOUTES TRANSACTIONS
LOCATIONS - VENTES

*domicile : les Collages, de St Germain
de la GRANDE.*

CP T 504 Versailles

Tél. 34.89.34.77

rc 331044420



POUR MIEUX ENTREtenir VOTRE JARDIN

Quelques conseils d'un professionnel

A cette époque de l'hiver, il serait souhaitable que toutes les feuilles mortes sur les gazons soient ramassées. Ces dernières peuvent être stockées dans un coin de jardin et feront un excellent compost mélangé aux coupes de gazon. Il faut compter 2 ans pour la décomposition de l'ensemble. Ce terreau pourra être récupéré et mélangé à la terre actuelle aux cours des bêchages de vos massifs.

Les feuilles étant ramassées sur le gazon fin janvier, vous pouvez traiter ce dernier avec du sulfate de fer fluide ou liquide. Mais ne marchez pas sur vos terrasses après avoir passé ce produit, car le sulfate tache, et laisse des marques rouilles. Deux semaines après cet épandage, les mousses seront jaunes et il faut scarifier votre gazon pour retirer les mousses et les coupes d'herbe qui n'ont pas été ramassées durant l'été. Si vous n'avez pas de scarificateur, vous pouvez griffer votre pelouse avec un rateau ou un balai à gazon rigide. Il faut bien sûr ensuite ramasser toutes les mousses.

Courant avril, vous pouvez ressemer du gazon dans les parties claires en griffant légèrement la terre, semer et terrauter ensuite. Il est nécessaire de que vous bêchiez vos massifs en épandant du terreau ou un engrais de fond à base de potasse, phosphate et oligoéléments. Il faut prévoir de tailler vos buissons vers le 15 mars à condition que le gel ne soit pas trop important.

Vous devez tailler vos arbres qui ont un port trop fourni. Il faut les équilibrer en laissant de petites branches qui serviront de tire sève. Cette nouvelle méthode d'élagage s'appelle la coupe douce. Pour de très gros élagages faites appel à des professionnels car les risques d'accident sont importants. En effet, il peut y avoir des branches qui se retournent, des chutes de branches, des échelles qui glissent, etc...

Pour vos plantations, ne jamais planter vos arbustes dans un sol gelé ou avec une motte gelée. Pour les racines nues, il faut couper impérativement les racines endommagées et si possible les pratiquer dans un mélange d'eau, de terreau ou de tourbe. Après la plantation, arrosez et surtout en avril ou mai lorsque les premières chaleurs arrivent. Pour les plantations en mitoyenneté, vous devez planter vos sujets à 50 cm du grillage, minimum, pour les plantes qui pousseront à moins de deux mètres. Pour les plantes qui seront en taille adulte supérieure à 2 mètres, il faut un écart de 2 mètres par rapport au grillage ou clôture.

C. DAUXERRE

Artisan Paysagiste

**ETAT
CIVIL**



NAISSANCES : Nous adressons nos félicitations aux heureux parents :

NEVES Justina née le 10 octobre 1989 à POISSY
NAVEAU Colin né le 23 octobre 1989 à LE CHESNAY
LE BARILLEC Christophe né le 6 novembre 1989 à SAINT CYR L'ECOLE
DAUXERRE Mathilde née le 14 décembre 1989 à LE CHESNAY

MARIAGE : Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

HUSSON Bruno et VALLEE Frédérique célébré le 28 octobre 1989

DECES : Nous présentons nos condoléances aux familles

RABY Alex Gaston décédé le 2 décembre 1989 à Jouars-Pontchartrain
DERSIGNY Jean Charles décédé le 2 janvier 1990 à Suresnes
MERCIER Jeannine Marie Roberte décédée le 2 janvier 1990 à Jouars-
Pontchartrain
THEVENON Germaine décédée le 19 janvier 1990 à Versailles

PHILDAR

M^{me} Chancibot

PHIDAR

2, route de Saint Germain
Le Pontel

34.89.41.64

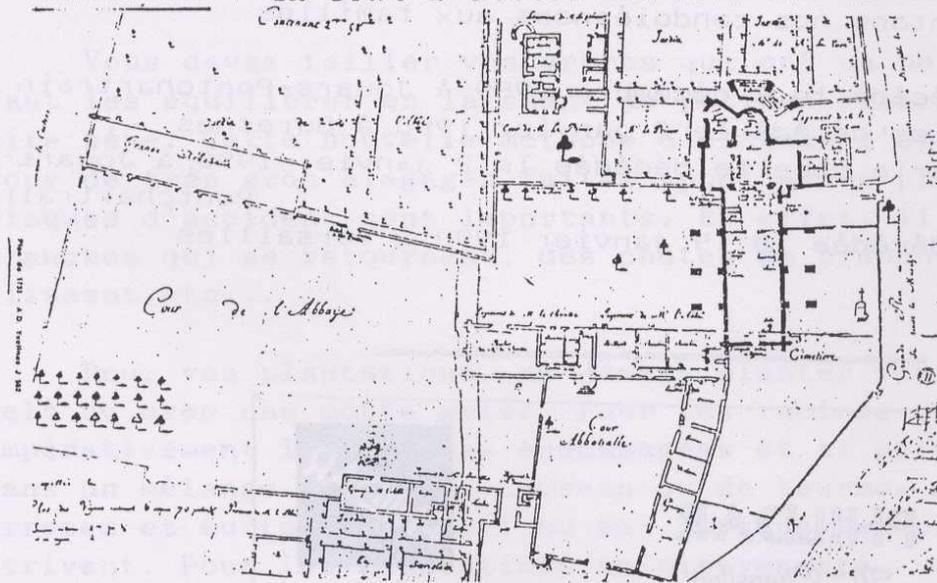
78640 Villiers Saint Frédéric

Histoire de Saint-Germain-de-la-Grange et des communes limitrophes.

NEAUPHLE LE VIEUX (suite)

- L'ABBAYE : Parmi les nombreuses abbayes qui furent fondées après le millénaire du Christ, celle de Neauphle dut sa charte de fondation au Roi Philippe 1er en 1078.
- Ce fut l'ordre de Saint Benoit qui prit possession de Neauphle.
- En 1239 AMAURY V donne aux moines le droit de construire des fourches patibulaires, c'est à dire droit de haute justice, que son fils Jean confirme en 1248 en l'étendant aux droits de toutes justices. Celui-ci échangea en 1249 deux cents arpents de terre ses "Inter Montem Medium et Campum Aquiline" contre tous les droits possédés par l'abbaye dans la Forêt d'Iveline (un échange semblable avait eu lieu en 1238 avec les moines des Vaux de Cernay.)
- En 1330 Simon de la Queue abandonna au profit de l'abbaye toutes les terres, près et bois entre GALLUIS et la QUEUE, partie de Bois-Nivard.
- La protection des seigneurs de CHEVREUSE, des seigneurs de MONTFORT et de BRETAGNE ne se démentit pas et des lettres patentes confirmaient de temps en temps les donations faites à l'abbaye.

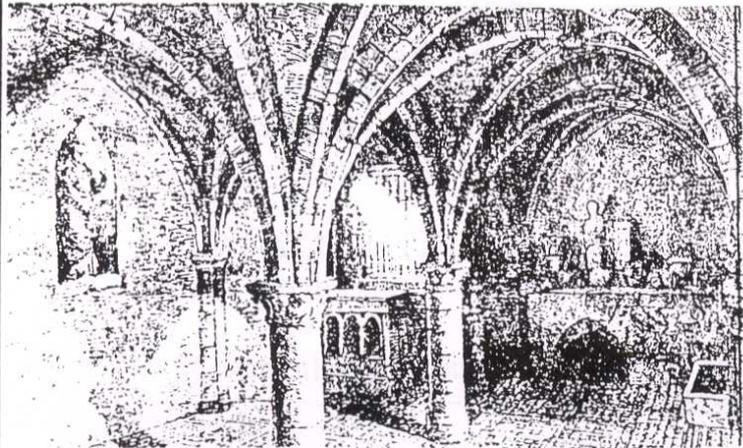
- Râtiments : La cour d'entrée ouvrait sur le logis de l'Abbé. A droite étaient les communs, à gauche la cour de l'abbaye avec ses divers bâtiments, logement du sacristain et du desservant, grange et pressoir. Derrière le logis de l'abbé dans le grand jardin s'élevait la maison du prieur, non loin de l'entrée du chœur de l'église, le long de laquelle s'élevait la salle capitulaire, un peu plus loin la longue grange fermait l'enceinte du jardin.



- L'église abbatiale sans le vocable de Saint-Pierre devenait paroisse au delà du jubé sous le vocable de Saint-Nicolas.
- De l'abbaye primitive il ne reste rien. Les constructions les plus anciennes datent du XIII^e siècle.



- Dans une belle cave sous le logement de l'abbé, trois piliers centraux surmontés de chapiteaux à décor de feuilles d'eau supportent la retombée des croisées d'ogives et des arcs doubleaux qui, du côté des murs, prennent appui sur des piliers à demi engagés, les clefs en forme de rosace ont toutes un décor différent. La deuxième cave plus petite, a un gros pilier central, du chapiteau grossièrement taillé en pans coupés, les retombées des quatre croisées d'ogives se font sur des piliers à demi engagés surmontés de chapiteaux à pans coupés également.
- Les deux caves servaient à entreposer les provisions du couvent. En



1598 le registre cerisier est plus qu'à moitié rempli par le Père Cellérier. Le Père économe relate : "Le Jeudi 21 Septembre envoyé à PARIS, un valet, lequel apporta et acheta trois cent d'eulz, du beurre et de la chandelle."

- Des caves semblable se retrouvent au presbytère et sous les maisons ayant appartenu à l'abbaye, mais de taille plus modeste.

- Deux faits rompent la monotonie de la vie conventuelle.
 - L'abbé Gilbert FILHOL lègue par testament 225 livres aux pauvres de NEAUPHLE.
 - En 1607 une sentence d'excommunication est prononcée contre Simon JUSSEAUME, religieux qui s'opposait à la visite d'une commission chargée de réformer l'abbaye, visite décidée par Esprit de HARVILLE, sous-doyen de l'évêché de Chartres.
- En 1705 l'état de l'église nécessite la visite du Frère ROMAIN, architecte de la généralité. Le chœur menace ruine. L'abbaye manque d'argent. Les dons, si fréquents au moyen âge se font très rares et les revenus des terres vont en grande partie à l'abbé commendataire, qui vit loin de Neauphle et se soucie peu de l'état de son abbaye. Cet état de chose amène l'évêché de Chartres à vouloir supprimer la messe conventuelle de l'abbaye; l'abbé de SAVALETTE proteste et refuse ce projet il fait établir en 1733 un plan détaillé de l'abbaye.

.....à suivre.....

Ph. DESMARCHELIER

AMATEURS D'ART

LA HALLE SAINT PIERRE (ancien marché couvert)

situé 2, rue Ronsard PARIS 18^{ème} a été transformée et abrite à présent deux musées.

- LE MUSEE D'ART NAIF MAX FOURNY qui, actuellement présente avec Madame Ampara MARTI, DIRECTRICE DU Centre d'Art naïf de Madrid une exposition sur l'ART NAIF ESPAGNOL.



- plus de 100 oeuvres originales, grande sensualité, des couleurs méditerranéennes, vie quotidienne, rêves incroyables, fraîcheur d'un patio etc...

- LE MUSEE EN HERBE présente une exposition sur le Thème ATTENTION, ILS VONT DISPARAITRE



- menace qui pèse sur la survie du règne animal perturbé par la présence de l'Homme. Conseillers scientifiques : Jean DORST membre de l'Institut, Directeur du laboratoire de zoologie et Mrs. Roger BOUR, Jean LESCURE, Gérard LUCQUET, Francis PFEFFER, Pierre PFEFFER, Michel TRANIER.

- LA HALLE SAINT PIERRE est située en bas de la butte Montmartre " Pour celles qui cousent"..... entre les magasins DREYFUS et REINE

Merci à tous ceux qui participent à ce bulletin et en particulier aux rédacteurs d'articles des Associations.
Le Bulletin Municipal doit être le reflet de la vie de notre commune.

Si vous possédez des informations, un article, un sujet qui peut intéresser la plupart d'entre nous, n'hésitez pas à me contacter .

Ph. DESMARCHELIER

- Mairie et Tél 34.89.57.78



BIBLIOTHEQUE

A l'occasion de la nouvelle année, l'équipe de la bibliothèque est heureuse de vous présenter ses meilleurs vœux.

477 livres de plus sont à votre disposition cette année, soit 4062 livres au total. Ce choix est augmenté des livres proposés par le bibliobus de Versailles 3 fois par an.

En 1989, 60 familles, ce qui représente plus de 10% de la population, se sont partagées la lecture de 1011 livres pour adultes et de 4176 livres pour enfants.

LES ACTIVITES DE LA BIBLIOTHEQUE :

Les permanences : le mercredi de 14h30 à 16h30

le vendredi de 16h45 à 18h45.

L'accueil des scolaires : le lundi après-midi avec la lecture d'une histoire par des mamans bénévoles aux enfants de la maternelle,

le vendredi après-midi pour les primaires.

La réunion de travail : le mardi après-midi, l'équipe de bénévoles se réunit pour effectuer les tâches indispensables au bon fonctionnement de la bibliothèque.

La bibliothèque a été réaménagée ; l'acquisition de nouvelles étagères a permis de séparer le secteur adultes du secteur enfants d'une façon plus fonctionnelle.

QUEL AVENIR POUR LA BIBLIOTHEQUE EN 1990?

Notre souhait serait d'avoir un local indépendant afin de bénéficier de subventions départementales qui ne sont versées qu'à cette condition.

Nous pensons organiser dans le courant de l'année la venue d'un dessinateur de BD

PENSEZ A RENOUVELER VOTRE COTISATION

qui s'élève cette année à 70 F par famille.

L'Equipe de la Bibliothèque

Club "L'Age d'Or"

Mairie de Saint Germain de la Grange
78640 ST GERMAIN de la GRANGE

Tél: 489.01.38

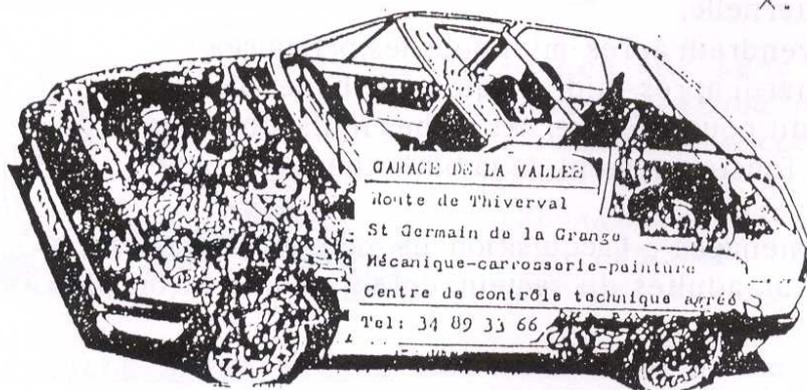
Les membres du Club de l'AGE D'OR vous adressent, à l'occasion de la nouvelle année, leurs vœux les plus sincères d'excellente santé, de bonheur et de paix.

Souhaitant que de nombreuses personnes viennent nous rejoindre. Je vous rappelle, pour mémoire, que les réunions du club, ont lieu : les 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois à 15 h dans la Salle du Conseil (à droite de la Mairie).

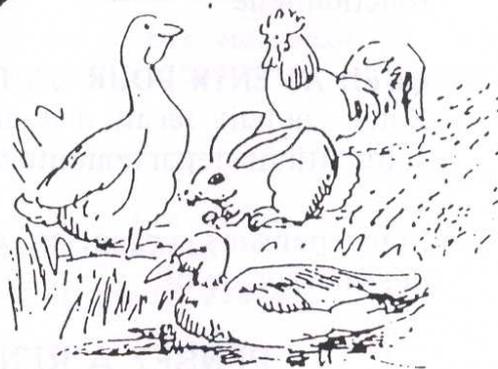
A bientôt

Le Président,

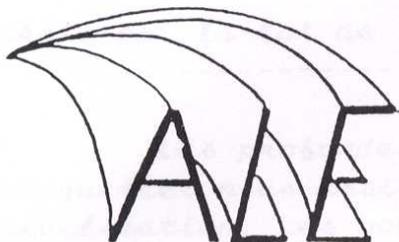
X. BLONDEAU



— CHARCUTERIE GIBIER VOLAILLE —



Face aux écoles,
Rue de la Malainie
C'est un professionnel
De la bonne marchandise
Ouvrent le VENDREDI
toute la journée. 34 89 64 20



L' A L E VOUS INFORME ...

Les activités de l'ALE ont repris pour la saison 89/90 ...

C'est ainsi que dès le 16 Décembre 1989 vous avez été conviés à déguster "Le Beaujolais Nouveau" dans le cadre d'une soirée destinée à vous présenter notre programme pour 1990, mais aussi :

- une équipe nouvelle,
- une nouvelle conception de l'animation pour notre village,
- des idées nouvelles.

Cette réunion fut sympathique et animée ... ambiance cabaret ... guitare et chansons ...

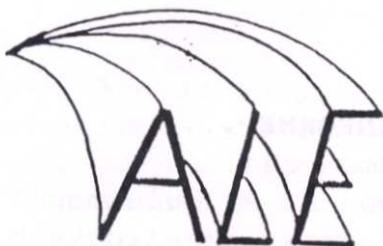
Notre soirée "La Fève du Samedi Soir" (le 13 Janvier) a rassemblé dans une atmosphère chaleureuse de nombreux participants (plus de 70 personnes).

Des fèves gagnantes ont permis aux heureux élus de recevoir: des tee-shirts, des bouteilles de champagne et même pour les plus chanceux d'entre eux, une adhésion "Famille", gratuite, pour la saison 1990...

La soirée s'est poursuivie sur la piste où, petits et grands, ont révélé leurs talents de danseurs.

Un prix spécial a d'ailleurs été remis au couple ayant le mieux illustré "La Fève du Samedi Soir" en dansant sur tous les rythmes, presque sans interruption.

ENCORE BRAVO ET MERCI A TOUS LES PARTICIPANTS...



ET VOICI LE PROGRAMME DE NOS ACTIVITES POUR LE 1er SEMESTRE

- * Randonnées pédestres : de l'air pur plein les poumons
(à partir de Février)
- * CHOPIN et la couleur : quand le son se mêle à la lumière
à ne pas manquer ! (le 17 Mars)
- * Le potager du ROY : visites des jardins potagers du
château de Versailles et du parc
de la comtesse de BALBI
(le 28 Avril)
- * Caves et Greniers : bric à brac et brocante
(le 13 Mai)
- * Rallye pédestre : tout le monde connaît !
(en Mai)
- * Excursion botanique : à la découverte des plantes et des
fleurs (en Juin)
- * Randonnée cycliste : tout le monde en selle !
(en Juin)
- * Planche à voile : un avant-goût des vacances
(en Juin)

Nous vous informerons des dates et modalités de participation à ces activités.

A bientôt

Pour le bureau ,
Pierre ANDRIEUX

ASSOCIATION "SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE"

PERSPECTIVES 2 000

(régie par la loi de 1901 sur les associations sans but lucratif)

Les profondes mutations sociales, géographiques et politiques auxquelles nous assistons aujourd'hui, sont un grave défi pour notre civilisation. Les bouleversements que nous vivons en Europe et dans le monde auront des répercussions sur la vie sociale, culturelle, politique et économique de notre pays, de notre région et, par suite, dans notre village.

Devant ces perspectives, nous ne devons pas rester indifférents. C'est pourquoi nous avons fondé une association qui représente une force de réflexion, d'informations et de propositions. Elle doit permettre à tous de mieux comprendre et appréhender les conséquences de ces évolutions sur notre vie quotidienne.

Dans ce cadre, de nombreux sujets peuvent être développés. Devant le fléau mondial de la drogue, il nous est apparu primordial de faire face à son extension au niveau local. Une campagne d'informations a été lancée sur plusieurs fronts : presse locale et régionale, réunions débats...

D'autres thèmes aussi intéressants et vivants seront abordés dans les prochains mois, essentiellement sous la forme de réunions débats. Ceux-ci vous permettront de rencontrer en direct des personnalités compétentes et ouvertes à la communication. Vos questions, moteur essentiel du débat, feront encore avancer les idées et concerneront aussi bien les intervenants que le public.

L'association "SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE" Perspectives 2000 souhaite vous retrouver bientôt dans le cadre de ses activités et dans ce que l'on appelle déjà les "ENTRETIENS-DE-SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE".

Pour le Conseil d'Administration,

J.C. FAUCHERY
Vice-Président

RALLYE TOURISTIQUE EXTRA -MUNICIPAL



L'association A.J.N.O. (Association Jeunes Nord Ouest) a organisé, dans notre région, un rallye touristique le samedi 25 novembre 1989. L'originalité de ce rallye était que les parents participaient et que leurs enfants les encadraient.

L'étape de la mi-journée et le repas de midi ont eu lieu dans notre village. L'A.D.J. et Perspectives 2000 ont apporté un sérieux coup de main à la réussite de cette étape.

Au fur et à mesure de l'arrivée des voitures, les compétiteurs ont subi les épreuves sportives sous les encouragements des jeunes organisateurs, de Monsieur le maire et des membres de l'ADJ et de Perspectives 2000. Tout le monde s'est réchauffé autour d'un barbecue et d'un bar. Ce fut l'occasion pour l'AJNO et l'ADJ de se rencontrer et d'échanger leurs programmes et leurs idées sur l'avenir de leurs associations. Des activités communes ont été prévues.

Les compétiteurs sont ensuite repartis dans la direction de Rambouillet munis des derniers questionnaires. Le repas du soir permettait aux parents et aux enfants de se retrouver ensemble pour raconter leurs anecdotes survenues tout au long de cette journée.

ST GERMAIN DE LA GRANGE



Marque déposée © Mars 84 - Imp. B.N.C.

| | | | |
|------------------------------|-------|---------------------------|----------|
| APOLLINAIRE (RUE) | F4 | PASCAL (RUE) | D2 |
| ARAS (RUE) | D2 | PASTEUR (RUE) | D2-D3 |
| BAS CHATRON (RUE DU) | F3-F4 | PLAISIR (RUE DE) | D3 |
| BAUGELAIRE (RUE) | F4 | PRIVATERS (ALLEE DES) | F4 |
| BRACÉ (ALLEE DE LA) | D3 | RACINE (RUE) | F4 |
| BOLLAU (RUE) | F4 | ROCHEFOUCAULD (RUE DE LA) | F4 |
| BOURET (RUE PAUL) | F3 | ROSTAND (RUE EDMOND) | F3 |
| BRIE (ALLEE DE LA) | D3 | SABOTIERS (ALLEE DES) | D3 |
| BRUYÈRE (RUE LA) | F4 | SAINT-GERMAIN (RUE DE) | D3-D3-F3 |
| CENTS ARPENTS (RUE DES) | F3 | STENAND (RUE) | F4 |
| COUPORTIERS (ALLEE DES) | D3 | THIVERVAL (RUE DE) | C3-D3 |
| CORNELLE (RUE) | F4 | TOMBELEURS (ALLEE DES) | D3 |
| DENTELLERS (ALLEE DES) | D3 | TRAVERSIÈRE (RUE) | F3 |
| ORONAUX (ALLEE DU) | D3 | VANNIERS (ALLEE DES) | D3 |
| ELANTIERS (CHEMIN DES) | F3 | VOIRIN (ALLEE DU) | D3 |
| FAGOTIERS (ALLEE DES) | D3 | VOLTAIRE (RUE) | F4 |
| FONTAINE (RUE LA) | F4 | | |
| HAUT BOUTRON (RUE DU) | F3 | CHEMINS RURAUX | |
| HAUS (JARDIN VICTOR) | F2-F3 | CHEMIN RURAL N°1 | C3 |
| MUREPOIX (ALLEE DU) | D3 | DES MEU'ARTAIS | D3 |
| ILE DE FRANCE (RUE DE L') | D3 | CHEMIN RURAL N°2 | D1-D2 |
| | | DE LA FONTAINE | D1 |
| LAMARTINE (RUE) | F4 | CHEMIN RURAL N°3 | D2-F2 |
| LAVANDIÈRES (ALLEE DES) | D3 | A NEAUPHLE LE CHATEAU | D2-F2 |
| LAVOISIER (RUE) | D3 | CHEMIN RURAL N°4 | D3-E3 |
| LIE (RUE DES) | F4 | DE L'AGUERIC | F3 |
| | | DE CRESBAY A PLAISIR | D2-F3 |
| MAIRYNET (PLACE ALPHONSE) | D3 | CHEMIN RURAL N°5 | D2-D3 |
| MAIRIE (RUE DE LA) | D3 | CHEMIN DU HANAS | C3 |
| MAISONS BRULEES (CHEMIN DES) | F3-F4 | CHEMIN RURAL N°6 | D3 |
| MAITRES (RUE DU) | D3 | CHEMIN RURAL N°7 | D3 |
| MARTELLA (RUE DES) | F4 | CHEMIN RURAL N°8 | D3 |
| MOLIERE (RUE) | F4-F5 | CHEMIN RURAL N°9 | D3 |
| | | LE CHATEAU A THIVERVAL | D4-C4 |
| | | CHEMIN RURAL N°10 | D3 |
| | | DU FOND DU RU | C3-C4 |
| | | CHEMIN RURAL N°11 | D4-D5 |
| | | DU CHAMP | D4-D5 |
| | | CALLIOUX | D4-D5 |
| | | CHEMIN RURAL N°12 | D4-D5 |



RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

| | |
|---------------------|----|
| AIR DE LOIRS | F4 |
| CABINE TELEPHONIQUE | D3 |
| CABINE TELEPHONIQUE | F3 |
| ECOLE DU CHATRON | D3 |
| GROUPE SCOLAIRE | F3 |
| JULES GOMARD | D3 |
| MAIRIE | D3 |
| MONTUMENT AUX MORTS | C3 |
| STATION D'EPURATION | C3 |
| ZONE INDUSTRIELLE | C3 |